

JANVIER 2023

**CÉSECÉM**



LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL,
ENVIRONNEMENTAL, DE LA CULTURE
ET DE L'ÉDUCATION DE MARTINIQUE



AVIS

SUR

LE RAPPORT

SUR LA SITUATION EN MATIÈRE
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
2022

PLENIERE DU 30/01/2023

Plus d'informations sur notre site | www.cesecem.mq

Vu les articles L.7211-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales, relatifs à la Collectivité Territoriale de Martinique,

Vu les articles L7226-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales, relatifs aux compétences du Conseil Economique, Social et Environnemental de la culture et de l'éducation de Martinique

Vu la lettre de saisine de Monsieur le Président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique en date du 20 janvier 2023, sollicitant un avis sur le rapport sur la situation en matière de développement durable 2022.

Ce rapport sur la situation de la Martinique en matière de développement durable a pour finalité de rendre compte des actions mises en place en 2022 pour l'amélioration des conditions de vie en Martinique, tout en soutenant le développement économique, social et culturel dans un cadre global de préservation de l'environnement en faveur des générations futures.

Le projet évoque comme priorités :

- La lutte contre le changement climatique ;
- La préservation de la biodiversité ;
- La cohésion sociale entre les territoires et les générations
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- La transition vers une économie circulaire.

Sur la lutte contre le changement climatique.

Cette lutte passe par une diminution de l'émission des gaz à effet de serre. Or, au cours de l'année 2021, le constat est fait d'une augmentation modérée de 6,5 % de la consommation d'énergie par rapport à l'année 2020, dont un taux de dépendance à 84 % aux énergies fossiles et une augmentation de l'émission des gaz à effet de serre de l'ordre de 8 %. La production d'énergie renouvelable, notamment pour l'électricité, a progressé et se situe à 25 %, mais nous sommes toujours dépendants à 75 % de l'énergie fossile carbonée. La poursuite de la communication autour du développement durable est un des éléments visant à la stabilisation puis à la diminution des gaz à effet de serre.

Il faut saluer le développement de l'usage des chauffe-eaux solaires pour les maisons individuelles, largement financé par la CTM en partenariat avec EDF.

En matière de transports publics, la CTM contribue largement au fonctionnement des transports de passagers par le biais de Martinique Transport qui tend à poursuivre le développement de nouvelles lignes desservies par la Compagnie Martiniquaise de Navigation pour le maritime, par la Régie de transport de Martinique pour le TCSP et par le transport scolaire. La fréquentation des transports collectifs évolue en quantité d'usagers, mais le nombre de véhicules personnels circulant quotidiennement sans passager n'est pas encore stabilisé.

Sur la biodiversité, protection des milieux et des ressources

La constitution d'une trame verte et bleue est un outil d'aménagement. Le projet en cours d'inscription de la Montagne Pelée et des pitons du Nord de la Martinique au patrimoine mondial de l'UNESCO renforce la préservation de la biodiversité.

Une protection renforcée devrait être assurée par les schémas d'aménagement SAR, SCOT, PLU, afin de réduire la pression foncière exercée par les espaces à réserver à l'urbanisation sur les zones naturelles et agricoles. Il convient aussi d'éviter la pollution de la mer par les pesticides utilisés dans l'agriculture.

Il faut saluer l'effort de la CTM dans la lutte contre l'invasion des sargasses.

De même, l'entretien des sentiers de randonnées pédestres, la communication sur les itinéraires ainsi que la signalétique méritent d'être encouragés.

Le changement climatique se poursuit et risque à plus ou moins long terme de produire des effets de submersion non négligeables, le trait de côte se rétracte. La CTM doit se situer dans cette perspective et anticiper les conséquences.

Le captage, la distribution et surtout l'usage de l'eau sont parfois source de conflits d'usages. L'eau est partagée entre la consommation en eau potable, l'irrigation, mais aussi la préservation de la biodiversité des rivières. La CTM a établi les constats et a mis en place les outils de préservation. L'attention est portée sur les périodes d'étiage. Les normes de captage doivent être respectées pour laisser à la rivière un débit continu.

Un effort supplémentaire doit être porté sur la diminution des pertes d'eau lors de la distribution. Cela exige le remplacement des conduites obsolètes.

Le CESECEM salue l'intervention de la CTM pour favoriser le stockage individuel des eaux pluviales et son utilisation à des fins domestiques.

Le mauvais assainissement est une source évidente de pollution. Le problème a été maintes fois évoqué et la CTM contribue à en corriger les effets. Il serait nécessaire d'augmenter les adductions à un réseau d'assainissement collectif, d'éviter les fuites et de revoir le fonctionnement des stations d'épuration.

Sur la transition vers une économie circulaire

Le développement de l'économie circulaire est encore embryonnaire en Martinique et nécessitera de gros efforts de pédagogie, ainsi que la mise en place d'une filière professionnelle pour atteindre son plein essor de façon à étendre le cycle de vie des produits.

Le Programme Territorial de maîtrise des Déchets (PTMD) permet aussi bien l'accompagnement des porteurs de projets dans la réalisation de toutes les opérations dédiées au développement de l'économie circulaire ainsi que le rattrapage structurel de la gestion des déchets sur le territoire, mais c'est véritablement un nouveau modèle de développement qu'il faut impulser sur ces sujets.

En conclusion, le rapport de développement durable dresse le bilan précis et clair de l'action à un moment donné ; mais il doit être utilisé de manière continue, comme un support dynamique et stratégique inscrit dans la durée, pour permettre de poursuivre la sensibilisation et le dialogue sur les enjeux très forts du développement durable pour notre territoire.

À cet égard, le CESECEM invite la CTM à enrichir ses préconisations d'indicateurs permettant d'assurer leur suivi.

Sur le plan interne, une démarche QVT, avec le soutien, le cas échéant, de l'ARACT pourrait être envisagée, en concordance avec l'ambition affichée dans le projet de budget primitif dans le domaine du bien-être et de l'épanouissement du personnel

Avis adopté à l'unanimité des présents moins une abstention par la Plénière du CESECEM, le lundi 30 janvier 2023.